

CERTIFICAT

MENUISERIES PVC

Décision d'admission n° 2658-218-43 du 18 avril 2007

Décision de reconduction n° 2945-218-43 du 3 septembre 2007

Cette décision annule et remplace la décision n° 2745-218-43 du 4 novembre 2007

La société IDEAL PVC
Z.A. LA BOUISSOUNADE
FR-81150 LAGRAVE
Usine de FR-81150 LAGRAVE

est autorisée à apposer les marques NF, CSTBat et ACOTHERM en application des règles générales des marques NF, CSTBat, des règles de certification NF220 / RT26 et du règlement ACOTHERM. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES À LA FRANÇAISE, OSCILLO-BATTANTES ET À SOUFFLET ESTHEA - ESTHESIS



CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Marque CSTBat :

Conformité à l'Avis Technique ALPHACAN Lucobay Esth a

Marque NF : Conformit  aux normes NF EN 12207-12208-12210

Classement A* E* V* : A*3 E*7B V*A3

Classement ACOTHERM : conformit  au r glement

Classement selon les mod les ; se reporter aux pages suivantes

Note : Les fen tres b n ficiant du pr sent certificat doivent comporter, **sur la traverse haute, les marques, la r f rence de marquage et les classements attribu s.**

Dans le cas de menuiseries  quip es d'entr e d'air, le niveau certifi  de la performance d'affaiblissement acoustique tient compte de l'influence du dispositif d'entr e d'air certifi  incorpor  en usine ou mis en place durant le chantier. L'entaille doit  tre effectu e en usine, conform ment au paragraphe 3.2.2 du Cahier des Prescriptions Techniques.

Le niveau certifi  de la performance d'affaiblissement acoustique est sans valeur pour les menuiseries auxquelles un dispositif traversant est incorpor  apr s leur sortie d'usine hormis le cas des  l ments d j  certifi s.

Les menuiseries certifi es doivent obligatoirement, en sortie d'usine, int grer les profil s assujettis au dormant tels que pi ces d'appui,  largisseurs, fourrures d' paisseur.

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant :

Marc GOESSEL
marc.goessel@cstb.fr
T l. : 01 64 68 83 47
Fax : 01 64 68 85 36

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue   jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque pr sente ce certificat doit  galement produire in extenso l'Avis Technique correspondant.

cofrac



FABRICATIONS CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de menuiseries certifiées et leurs classements. Seules les menuiseries conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CSTBat, NF et ACOTHERM ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 218-43

1. MARQUE CSTBat

• PROFILÉS

Conformes à ceux définis dans les Avis Techniques

- ALPHACAN Lucobay Esthéra

• VITRAGES ISOLANTS CERTIFIÉS

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

• QUINCAILLERIE

- Crémones : FERCO.
- Organes de rotation : SFS intec.

• RENFORTS

Selon les dispositions prévues par le gammiste.

2. MARQUE NF

2.1 Entrées d'air autoréglables certifiées

Les entrées d'air autoréglables mises en œuvre doivent être certifiées NF « Entrées d'air autoréglables » (NF173) et avoir les performances acoustiques suivantes : $D_{n,e,w} + C_{tr} = 37$ dB.

Les usinages des entailles des profilés de fenêtres destinées à recevoir les entrées d'air doivent être effectués selon les prescriptions du *Cahier du CSTB n°3376* (octobre 2001).

2.2 Menuiseries

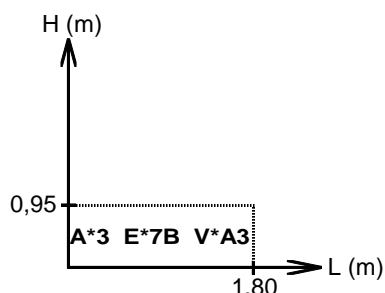
Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P20-201 « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition », dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau n'est pas requise.

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

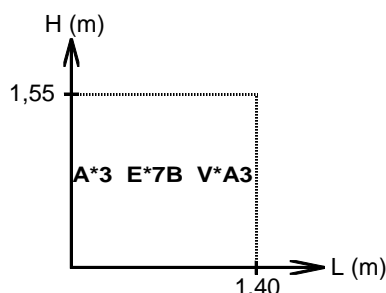
DIMENSIONS MAXIMALES DES MENUISERIES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*3 E*7B V*A3

à soufflet

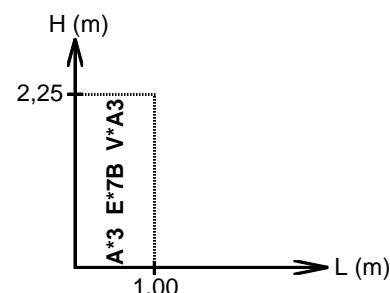


à 1 vantail

oscillo-battant

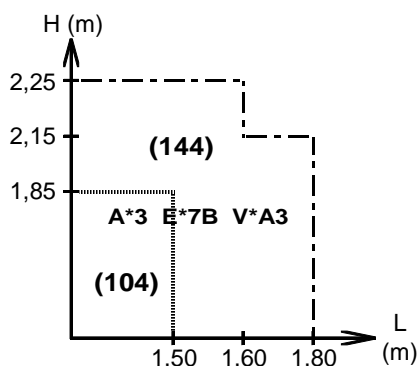


à la française ou oscillo-battant



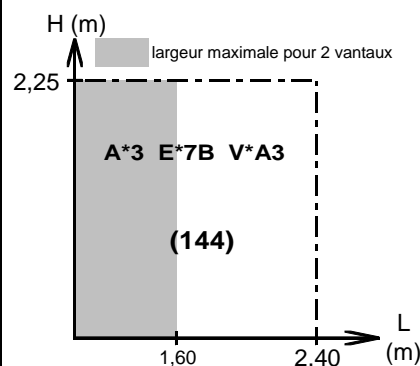
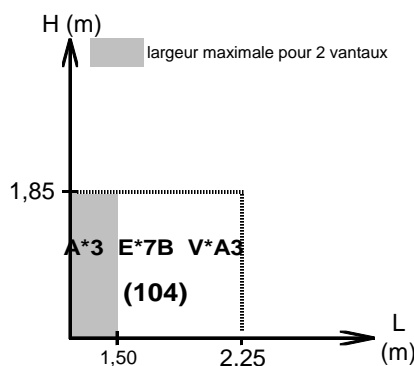
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battants



à 3 vantaux

à la française ou oscillo-battants



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement (mm)

3. MARQUE ACOTHERM

La hauteur limite entre une fenêtre (F) et une porte-fenêtre (PF) est fixée à 1,85 m.

Seules les menuiseries dont les vitrages et les types d'équipement correspondent au tableau ci-dessus doivent comporter le marquage ACOTHERM et le classement indiqué.

3.1 Vitrages isolants clairs

Type de menuiserie	Composition du vitrage		Entrée d'air <i>D_{n,e,w}+C_{tr}</i>	Classements ACOTHERM <u>AVEC ENTREE D'AIR</u>		
				AC	Th (<i>U_w en W/(m².K)</i>)	
					Renforcement selon gammiste	Renforcement total
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française - oscillo-battante - à soufflet	4/16/4	air	non	1	6 (2,6)	---
			37 dB	1		
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française (largeur du vantail limitée à 0,80 m)	44.2acou/12/10	air	non	3	6 (2,6)	---
			37 dB	F : 1 PF : 2		

3.2 Vitrages peu émissifs

Type de menuiserie	Composition du vitrage			Entrée d'air $D_{n,e,w} + C_{tr}$	Classements ACOTHERM		
					AVEC ENTREE D'AIR		
	Type	Rempl.	Couche		AC ($R_{A,tr}$ en dB)	Th (U_w en $W/(m^2.K)$)	
					Renforcement selon gammiste	Renforcement total	
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française - oscillo-battante - à soufflet	4/16/4	air	Optitherm SN (Pilkington)	non	1	9 (1,7)	8 (1,9)
				37 dB	1		
		argon		non	1	10 (1,6)	F : 9 (1,8) PF : 9 (1,7)
				37 dB	1		
	10/10/4	air		non	2	8 (2,0)	7 (2,1)
				37 dB	1		
		argon		non	2	9 (1,8)	8 (1,9)
				37 dB	1		
Fenêtre et porte-fenêtre : - à la française (largeur du vantail limitée à 0,80 m)	44.2 $_{acou}$ /12/10	air	Clima-Guard 1.1N (GUARDIAN)	non	3	8 (1,9)	8 (2,0)
				37 dB	F : 1 PF : 2		
		argon		non	3	9 (1,7)	9 (1,8)
				37 dB	F : 1 PF : 2		